



Le Magazine du Conseil

n°22

Mars 2017

Publication périodique du Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale

www.ces-brussels

DOSSIER :
Le commerce
extérieur en
Région de
Bruxelles-Capitale



Sommaire

3 L'Édito

Actualités du Conseil

- 4 | Projet de plan régional de développement durable (PRDD)
- 4 | Prochain débat du Conseil au CESE
- 4 | Colloque du Conseil le 8 juin 2017

Dossier

- 5 | Le commerce extérieur en Région de Bruxelles-Capitale

Focus

- 17 | Santé périnatale : des inégalités dès la naissance
- 18 | Bruxelles aura bientôt sa Cité des métiers

Les avis du Conseil

- 21 | Émis entre le 24 novembre 2016 et le 15 février 2017

Les Débats du Conseil

- 23 | Jean-Olivier Collinet : L'autocréation d'emploi à Bruxelles : le cas de l'ASBL JobYourself in Brussel
- 25 | Xavier Dehaibe : Croissance de la population, agrandissement des ménages et logement en Région de Bruxelles-Capitale

Les Brèves

- 27 | Qualité de l'emploi en Belgique en 2015
- 27 | Mixity.brussels 2017

Publications

- 28 | Perspectives démographiques 2016-2060 - Population et ménages
- 28 | Analyse de l'emploi et des fonctions critiques dans la zone métropolitaine bruxelloise

Survol de Bruxelles: le Conseil économique et social presse le pas et propose des solutions !



La Région de Bruxelles-Capitale a annoncé sa décision de mettre fin à la tolérance qu'elle appliquait, jusqu'ici, en matière de contrôle du respect de son Arrêté Bruit (1999). A deux reprises, le gouvernement flamand a saisi le Comité de concertation, en manière telle que la décision bruxelloise ne pourrait entrer en vigueur qu'à la fin du mois d'avril 2017. Pour rappel, Brussels Airport englobe près de 260 entreprises, employant au total plus ou moins 20.000 personnes (dont 3.000 Bruxellois, si l'on en croit les chiffres fournis par l'aéroport). Si ces chiffres sont confirmés, cela ferait de l'aéroport, au sens large, le 1^{er} bassin d'emploi privé de Bruxellois hors Région de Bruxelles-Capitale...

Dans ce dossier complexe du survol de Bruxelles, comment faire pour entendre et rapprocher les revendications des différents acteurs concernés ?

Philippe Van Muylder, président du CESRBC :

Ce que nous devons faire, c'est arriver à concilier économie, emploi et qualité de vie. On ne peut évidemment reprocher à des opérateurs économiques (comme Brussels Airport Company) de se battre pour leur développement ; à des travailleurs de se battre pour le maintien de leur emploi. On ne peut davantage reprocher aux habitants de Bruxelles, aux conditions de vie souvent éprouvantes, de souhaiter disposer de davantage de calme, notamment durant la nuit. Ce dossier s'enlise depuis près de 20 ans. C'est pourquoi le Conseil économique et social bruxellois a voulu proposer une solution équilibrée.

Quelles sont les attentes du Conseil ?

Philippe Van Muylder :

Nous demandons qu'un calendrier resserré de travaux soit adopté lors des prochaines réunions du Comité de concertation, qui est l'organe chargé d'identifier les solutions. Et concrètement, nous proposons :

- 1) d'étendre jusqu'à 7h du matin les procédures en vigueur durant la nuit, en ce qui concerne notamment le schéma d'utilisation des pistes et des routes ;
- 2) de soutenir le Masterplan de Brussels Airport, qui prévoit d'éviter le survol des zones les plus densément peuplées (sans toutefois porter atteinte à la capacité de trafic de l'aéroport) ;
- 3) de renforcer, durant la nuit, l'interdiction des avions les plus bruyants, sur base de critères précis et concertés ;
- 4) et de réactiver, autant que possible, la «route du Ring».

Au-delà de ces quatre propositions, quelles sont les autres actions qu'il conviendrait d'entreprendre ?

Philippe Van Muylder :

Dans ce dossier, les Bruxellois sont surtout demandeurs de transparence et d'objectivité. En ce sens, la mise en place d'un logiciel proposant aux contrôleurs aériens de Belgocontrol le choix des pistes pour l'atterrissage et le décollage des avions constituerait indéniablement un progrès. Autre suggestion importante: la mise en place d'un Institut interfédéral indépendant de contrôle (des procédures et des nuisances), chargé d'un rôle de prévention et de gestion des conflits.

Aujourd'hui, les compagnies aériennes se disent essentiellement demandeuses de sécurité juridique. Qu'en pensez-vous ?

Philippe Van Muylder :

Je le comprends. Chacun perçoit aisément l'absurdité d'une situation où se trouverait sanctionnée financièrement une compagnie aérienne pour dépassement d'une norme de bruit au-dessus d'un territoire régional, alors qu'elle aurait, par hypothèse, scrupuleusement suivi l'ensemble des injonctions de la « tour de contrôle ». Il serait toutefois particulièrement malvenu d'en tirer comme conséquence immédiate qu'il « suffirait », en somme, que la Région de Bruxelles-Capitale renonce à sa décision environnementale (ou l'« assouplisse »), afin de préserver l'emploi. Une telle position ne prendrait pas en compte la situation dans toute sa complexité ! Notre conviction est que l'application effective de toutes les propositions ici évoquées mettrait la Région bruxelloise en position de renoncer à percevoir les amendes. Nous privilégions ce type de scénario, qui est un scénario win-win, une véritable sortie par le haut...

L'avis *Survol de Bruxelles* est consultable sur notre site web, www.ces.brussels, rubrique Derniers avis.

Actualités du Conseil

Projet de plan régional de développement durable (PRDD)

Le projet de plan régional de développement durable (PRDD) était soumis à enquête publique du 13 janvier 2017 au 13 mars 2017.

C'est dans ce cadre que le Conseil a remis un avis conséquent sur les quatre axes qui constituent la vision territoriale de la Région aux horizons 2025 et 2040 :

- axe 1 - mobiliser le territoire pour développer de nouveaux quartiers et assurer une production ambitieuse de logements ;
- axe 2 - mobiliser le territoire en vue du développement d'un cadre de vie agréable, durable et attractif ;
- axe 3 - mobiliser le territoire pour le développement de l'économie urbaine ;
- axe 4 - mobiliser le territoire pour faire de la mobilité un facteur de développement urbain durable.

Vous pouvez lire l'ensemble des remarques du Conseil sur ce projet de PRDD sur notre site Internet, dans la rubrique "derniers avis".

Prochain débat du Conseil au CESE

Le Conseil a le plaisir de vous convier, le jeudi 27 avril 2017, à son débat intitulé « *L'Europe a-t-elle encore un avenir ?* », avec comme orateur Monsieur **Herman Van Rompuy**, Président of the European Policy Centre et comme intervenant Monsieur **Alain Hutchinson**, Commissaire du Gouvernement bruxellois à l'Europe et aux organisations internationales.

Celui-ci se tiendra au Comité économique et social européen (CESE), à Bruxelles, de 12h à 14h.

Nous vous invitons d'ores et déjà à bloquer la date du 27 avril 2017.

Save the Date : Colloque « Quelle nouvelle politique industrielle pour la Région de Bruxelles-Capitale ? » - Préserver l'existant, préparer l'avenir - 8 juin 2017

Le Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale a le plaisir de vous convier, le **jeudi 8 juin 2017**, à son Colloque consacré à la politique industrielle de la Région bruxelloise, qui se tiendra au centre de conférences **The International Auditorium**, à Bruxelles, de 9h à 16h30.

Le Colloque a pour ambition de contribuer, par une approche pluridisciplinaire et comparée, à la réflexion préalable à l'élaboration d'un Plan d'action industriel pour la Région de Bruxelles-Capitale.

Le programme détaillé et les informations relatives à l'inscription suivront mais nous vous invitons d'ores et déjà à bloquer la date du 8 juin 2017.

Le commerce extérieur en Région de Bruxelles-Capitale

Le commerce extérieur ou commerce international consiste en l'échange de biens et de services entre pays. Il est fondé sur des règles établies par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pour garantir la transparence et l'équité des accords commerciaux conclus entre les pays⁽¹⁾.



En Belgique, le commerce extérieur joue un rôle de première importance. Il a une fonction capitale dans le développement et la relance de l'économie et de l'emploi. En effet, l'exportation de biens et de services représente environ 18,2% du PIB belge (2013)⁽²⁾ et 24,3% du chiffre d'affaires en Belgique (2013)⁽³⁾.

Depuis la Réforme de l'État de 1988, le commerce extérieur relève de la compétence des trois Régions. La Réforme institutionnelle du 8 août 1988 stipule en effet que les Régions sont responsables de la politique des échanges internationaux et des exportations⁽⁴⁾.

La politique de commerce étant une compétence régionale, il n'existe donc aucune politique fédérale explicite pour les échanges et les exportations. Par ailleurs, la politique fédérale belge de commerce extérieur s'aligne sur la politique européenne. Les Régions fixent ensuite leurs propres stratégies dans ce cadre.

⁽¹⁾ Source : Union européenne.

⁽²⁾ Minibru 2016.

⁽³⁾ « Panorama de l'économie bruxelloise » du 20 novembre 2014, Impulse.

⁽⁴⁾ Les trois organisations régionales chargées de promouvoir le commerce extérieur (AWEX, Export Vlaanderen et la Direction du Commerce extérieur Bruxelles Export qui a été créé en 2003) ont été établies au début des années 1990.

Au niveau fédéral

Au niveau fédéral, il existe différents acteurs qui travaillent et qui collaborent en matière de politique du commerce extérieur.

Tout d'abord, le **Service Public Fédéral des Affaires économiques, des PME, des Classes moyennes et de l'Énergie** dispose d'un service « d'accueil des investisseurs étrangers »⁽⁵⁾. Il coordonne la Cellule interministérielle des autorités fédérales (SPF Affaires économiques et SPF Affaires étrangères) et des autorités régionales portant sur les investissements. Cette cellule se réunit mensuellement pour évaluer le climat d'investissement.

Le Service public fédéral des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération au développement coordonne la politique commerciale multilatérale et la politique commerciale européenne.

Le **Service Public Fédéral des Finances** élabore aussi, avec le Service Public Fédéral des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération au développement, les accords bilatéraux sur la protection mutuelle des investissements et les accords visant à éviter les doubles impositions.

Enfin, une **Agence pour le Commerce extérieur**⁽⁶⁾ (ACE) a été créée par l'Accord de coopération du 24 mai 2002, conclu entre l'Autorité fédérale et les trois Régions. Cette Agence est au service des trois institutions régionales en charge du commerce extérieur et du SPF des Affaires Etrangères dans la promotion du commerce extérieur. Elle offre un forum où se rencontrent les compétences fédérales en matière de politique internationale et les compétences régionales en matière de commerce international. Cette agence coordonne les missions économiques princières et des visites d'État en étroite collaboration avec les Régions et le SPF Affaires Étrangères et développe et diffuse de l'information, des études et de la documentation relative aux marchés étrangers auprès des services régionaux du commerce extérieur.

Au niveau régional

Le commerce extérieur étant une compétence régionale, il existe donc trois agences : l'Agence wallonne à l'Exportation et aux Investissements étrangers (AWEX)⁽⁷⁾ en Région wallonne, Flanders Investment & Trade (FIT)⁽⁸⁾ en Région flamande et Bruxelles Invest & Export en Région de Bruxelles-Capitale (BI&E)⁽⁹⁾.

1. Le commerce extérieur en Région de Bruxelles-Capitale

Bruelles occupe une place importante en Europe et constitue donc un endroit stratégique pour les activités internationales. Bruxelles bénéficie en effet d'une position centrale, d'une accessibilité et d'une dimension internationale.

L'ordonnance du 13 janvier 1994 concernant la promotion du commerce extérieur de la Région de Bruxelles-Capitale⁽¹⁰⁾ organise la politique des débouchés et de l'exportation de la Région bruxelloise. Elle prévoit que le Gouvernement assure, directement ou indirectement, le soutien et la promotion du commerce extérieur de la Région de Bruxelles-Capitale, en particulier les exportations et les débouchés à l'étranger, par :

- la promotion des entreprises et des institutions à finalité économique de la Région de Bruxelles-Capitale à l'étranger et dans le pays en vue de la promotion de la politique des débouchés et de l'exportation ;
- la réalisation et le soutien d'études menées par des entreprises et des consultants ;
- l'organisation ou la participation à des missions commerciales à l'étranger et la participation d'entreprises à des foires et autres manifestations commerciales ;
- l'organisation, le soutien et l'accompagnement de programmes de formation ;
- l'accompagnement et le soutien des entreprises en matière de prospection étrangère et de présence à l'étranger ;
- l'initiative et le soutien de toute autre activité contribuant à la promotion de la politique des débouchés et de l'exportation.

En matière de politique de commerce extérieur, le Gouvernement bruxellois poursuit **quatre objectifs stratégiques** :

- 1) Dynamiser et promouvoir les exportations bruxelloises ;
- 2) Dynamiser l'attraction d'investisseurs étrangers sur le territoire de la Région ;
- 3) Sensibiliser les entreprises à l'internationalisation de leurs activités ;
- 4) Miser sur l'avenir en formant les demandeurs d'emploi et les entrepreneurs au commerce international.

⁽⁵⁾ Il diffuse un guide des investisseurs, entretient le site Internet Invest in Belgium et tient à jour les règlements européens et les formalités administratives pour les investisseurs.

⁽⁶⁾ <http://www.abh-ace.be>

⁽⁷⁾ <https://www.awex.be/fr>

⁽⁸⁾ <http://www.flandersinvestmentandtrade.com/export/>

⁽⁹⁾ <http://invest-export.brussels/web/export/welcome>

⁽¹⁰⁾ M.B., 17.02.1994.

Comité consultatif du commerce extérieur

Le Comité consultatif du commerce extérieur a été créé au sein du Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale par l'article 4 de l'ordonnance du 13 janvier 1994 concernant la promotion du commerce extérieur de la Région de Bruxelles-Capitale.

Il émet d'initiative ou à la demande du Gouvernement des avis sur des questions concernant la politique des débouchés et des exportations de la Région de Bruxelles-Capitale et le commerce extérieur en général.

Afin de coordonner la politique des débouchés et de l'exportation de la Région, le Gouvernement demande annuellement au Comité consultatif de proposer un plan d'action qui comprendra, en tenant compte des limitations budgétaires, des propositions pour l'année à venir. Ce plan d'action est élaboré sur base de critères thématiques, sectoriels, géographiques, économiques et sociaux qui s'harmonisent et forment un tout.

Le Comité sera peut-être revu en raison du projet de création de l'Agence bruxelloise pour l'Accompagnement de l'Entreprise.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site Internet du Conseil : www.ces.brussels.

1.1. Chiffres et constats

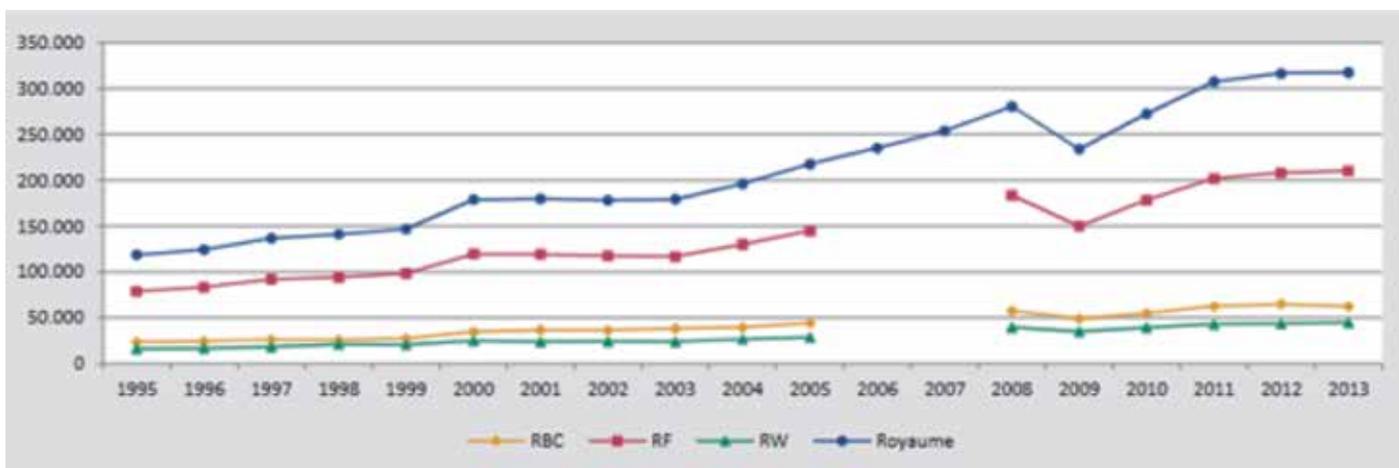
Les importations⁽¹⁾

Les importations correspondent à l'ensemble des achats de biens et de services produits à l'extérieur d'un pays.

Dans la Région de Bruxelles-Capitale, durant la période 1995-2013, entre 67 % et 75 % des importations étaient consacrées aux biens et entre 25 et 33 % portaient sur des services.

Selon les chiffres de la **Banque Nationale de Belgique**, les importations belges totales de biens et services sont passées, entre 1995 et 2013, **de 118,5 à 317,6 milliards d'euros**. Parmi elles, **entre 18,3 et 21,4 % ont été attribués à la Région bruxelloise**. **Le total des importations à Bruxelles a progressé de 23,5 milliards d'euros en 1995 et de 62,7 milliards d'euros en 2013 (+166,6 %).**

Importations de biens et services par Région (1995-2013) (millions d'euros)



Sources : BNB, IBSA, IWEPS et SVR-DKB

⁽¹⁾ Source : Banque nationale de Belgique, « Comptes régionaux, Répartition régionale des importations et exportations belges de biens et services 1995-2013 », juillet 2016, p. 8.

Les exportations⁽¹²⁾

Les exportations correspondent à la vente à l'étranger d'une partie de la production de biens ou de services d'un pays ou d'une région.

À Bruxelles, 2/3 du PIB bruxellois provient des exportations. Durant la période 1995-2013, entre 51 et 61 % de l'ensemble des exportations concernaient des biens et entre 39 et 49 % concernaient des services. En Région bruxelloise, près de la moitié des exportations destinées à l'étranger sont des services (47,4%). Au niveau national, les services ne contribuent qu'à un quart de la valeur totale des exportations vers l'étranger (26,5%).

Cette spécialisation tertiaire des exportations bruxelloises représente la structure de l'activité économique de la Région. Bruxelles occupe en effet une position centrale en Belgique et en Europe et dispose d'une main-d'œuvre qualifiée. Voici pourquoi les activités de services y sont si importantes. En 2013, elles représentent 91 % de la valeur ajoutée et 93 % de l'emploi intérieur bruxellois. Au niveau national, la part des activités tertiaires dans la valeur ajoutée et l'emploi s'élève respectivement à 77 % et 80 % sur la même année.

D'après les chiffres de la Banque Nationale de Belgique, **les exportations bruxelloises de marchandises augmentent de 3,2 % en 2014**, par rapport à 2013. **La Région a ainsi exporté pour un montant de 6,289 milliards d'euros en 2014**, contre 6,092 milliards en 2013. Cette augmentation est comparable à celle de la Wallonie (+3%) et est supérieure à la moyenne flamande, qui augmente de 0,7%. En 2014, la Région bruxelloise a représenté **2,55 % des exportations de produits belges**, contre 2,37% en 2013.

Au niveau de la **répartition géographique, 86% des exportations de biens de la Région bruxelloise sont destinées à l'Europe** : l'Allemagne, la France, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. Les exportations hors UE ne représentent quant à elles que 14%. Elles ont néanmoins augmenté de 2% par rapport à 2013.

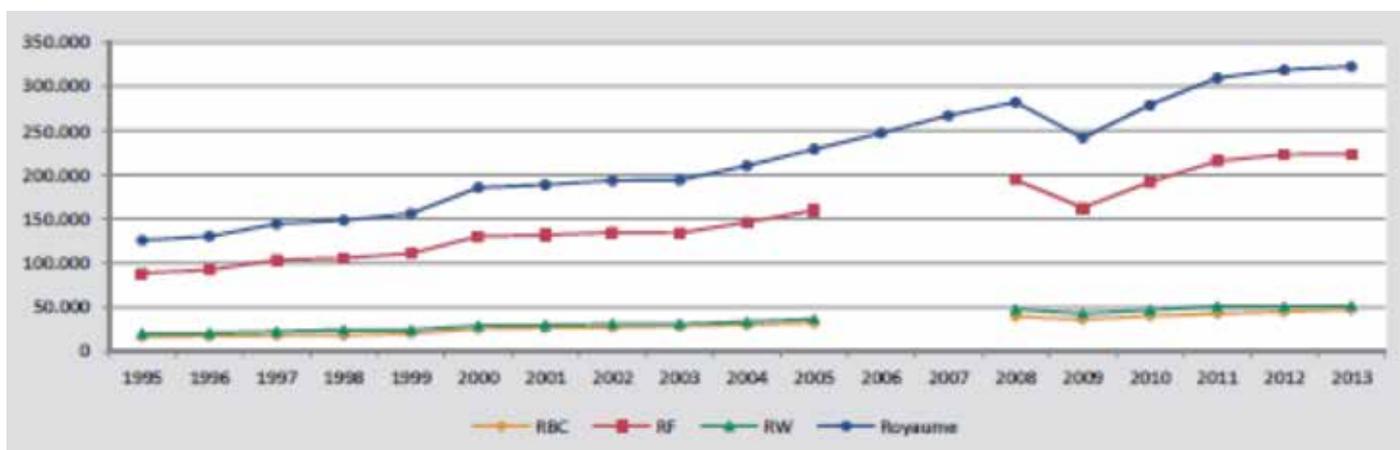
Les exportations bruxelloises de services contribuent fortement à la croissance des exportations bruxelloises

À Bruxelles, au cours des dix dernières années, les exportations de services ont généralement augmenté de manière continue entre 2003 et 2012, gagnant 52 % sur cette période. Cela correspond à un taux de croissance annuel moyen de 5 %.

La crise économique et financière de 2008 a eu nettement moins d'impact sur les exportations de services que sur les exportations de biens. Ces dernières ont en effet diminué de 16 % en 2009 et n'ont depuis jamais su retrouver leur niveau de 2008, malgré deux années de forte reprise en 2010 (+9 %) et 2011 (+10 %). Les services ont donc joué le rôle d'amortisseur en matière d'exportations au sein de la Région bruxelloise. Par conséquent, la part des services est passée de 40 % à près de 50 % dans le total des exportations bruxelloises en 2009 et n'est plus redescendue ensuite.

Enfin, les services ont en général nettement plus contribué à la croissance des exportations bruxelloises sur les dix dernières années que les biens, contrairement au niveau national.

Exportations de biens et services par Région (1995-2013) (millions d'euros)



Sources : BNB, IBSA, IWEPS et SVR-DKB

⁽¹²⁾ Source : Banque nationale de Belgique, « Comptes régionaux, Répartition régionale des importations et exportations belges de biens et services 1995-2013 », juillet 2016, p. 9.

1.2. Les primes à l'exportation accordées aux entreprises

Pour dynamiser les exportations et aider les entreprises à supporter les coûts engendrés par la recherche de nouveaux marchés, la Région de Bruxelles-Capitale propose des aides qui financent à 50% les projets sous forme de cinq incitatifs financiers spécifiques à l'exportation, qui rencontrent les principaux aspects de la recherche de débouchés internationaux :

- 1) Réalisation de supports informatifs de promotion du commerce extérieur
- 2) Prospection des marchés à l'étranger hors Union européenne
- 3) Participation aux foires et salons internationaux avec une intervention de 75 % pour les entreprises créées moins de quatre ans auparavant
- 4) Participation à des appels d'offres hors Union européenne
- 5) Implantation de bureaux de représentation hors Union européenne

Ces primes à l'exportation sont conditionnées par des critères sectoriels, selon la taille de l'entreprise et par d'autres conditions. La demande de prime à l'exportation est à introduire auprès du Service public régional de Bruxelles, Direction des aides aux entreprises. Il est à noter que les primes à l'exportation sont en cours de révision.

D'autres subsides bruxellois sont également mis en place notamment pour recruter un chercheur d'emploi apte à développer des activités hors UE, pour recourir aux services d'un consultant extérieur et pour suivre des formations à l'export.

À condition que l'entreprise existe depuis plus de deux ans et emploie au moins trois personnes, Exportbru (filiale de la Société régionale d'investissement de Bruxelles) peut octroyer des financements aux PME bruxelloises exportatrices :

- ➔ en vue de soutenir leur prospection de marchés et leur expansion internationale : financement d'investissements matériels ou immatériels et le besoin de fonds de roulement
- ➔ en vue d'une implantation à l'étranger : financement d'une filiale, d'une joint-venture ou rachat d'une société étrangère



Au niveau national, l'entreprise qui souhaite exporter peut également trouver des aides au financement :

- **Le Groupe Credendo** est une institution publique autonome qui a pour mission de favoriser les relations commerciales internationales. C'est un assureur-crédit public qui couvre les entreprises contre les risques commerciaux à l'étranger et les protège des risques politiques liés aux investissements directs à l'étranger. Il finance aussi en direct les transactions commerciales et facilite l'obtention de crédits bancaires en accordant une garantie financière à la banque. Il s'adresse aux PME, grandes entreprises, banques ou multinationales.
- **La Société belge d'Investissement International (SBI)** est un organisme semi-public. Il cofinance à moyen ou à long terme les investissements étrangers des entreprises belges et le rachat d'entreprises étrangères. La société prend une participation dans le capital de la filiale et/ou accorde des prêts subordonnés convertibles.
- **Finexpo** (SPF Affaire étrangères, commerce extérieur et coopération au développement) soutient les exportateurs belges actifs dans le secteur des biens d'équipement et des services connexes. Il intervient pour les projets financés par des crédits bancaires à moyen et long terme couverts par le Groupe Credendo. Il permet de préserver la compétitivité des entreprises belges avec une stabilisation du taux d'intérêt dans le domaine commercial et stimule les exportations vers les pays en voie de développement.



2. Bruxelles Invest & Export

Bruelles Invest & Export est l'organisme de promotion de la Région de Bruxelles-Capitale. Il fait partie de Bruxelles Economie et Emploi, une administration du Service public régional de Bruxelles.

Depuis 2011, il réunit les compétences d'**Invest in Brussels** (promotion des investissements étrangers à Bruxelles) et de **Bruxelles Export** (promotion des exportations bruxelloises).

Bruxelles Invest & Export œuvre au développement économique de la Région bruxelloise en remplissant une double mission : aider les entreprises bruxelloises à exporter leurs biens et services sur les marchés mondiaux⁽¹³⁾ et attirer les investissements étrangers à Bruxelles.

En 2016, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a décidé d'intégrer Bruxelles Invest & Export, Atrium et Impulse dans une nouvelle Société anonyme de droit public à finalité sociale qui verra officiellement le jour en 2018.

2.1. La double mission de Bruxelles Invest & Export

1. Promouvoir les exportations bruxelloises

Bruxelles Invest & Export aide les entreprises bruxelloises à se développer sur les marchés internationaux. À cet effet, BI&E prodigue une série de services gratuits tels que :

- **Des informations sur les marchés étrangers** : les conseillers à Bruxelles et les attachés économiques et commerciaux à l'étranger fournissent des informations, des recommandations et des conseils pratiques sur les marchés étrangers qui intéressent les exportateurs potentiels.
- **Des conseils** : les conseillers accompagnent les entreprises bruxelloises pour les aider à mener à bien leurs projets d'exportations. Ils se tiennent à leur disposition pour analyser leurs projets, rechercher des partenaires commerciaux, répondre à leurs questions en matière juridique, fiscale, réglementaire et douanière et les informer sur les aides financières à l'exportation dont ils peuvent bénéficier. Par ailleurs, ils conseillent également les entreprises étrangères qui souhaitent s'implanter dans la capitale belge.

- **La prospection** : BI&E accompagne les sociétés dans leur démarche de prospection en leur fournissant des informations et des conseils pour leur projet d'exportation. Les entreprises qui souhaitent exporter peuvent ainsi bénéficier d'un accompagnement individuel, tant au départ de Bruxelles qu'à l'étranger, grâce à un réseau de plus de 90 attachés économiques et commerciaux répartis dans le monde, et à une équipe d'experts sectoriels basée à Bruxelles. Elles peuvent également participer à des actions collectives telles que des missions économiques multisectorielles ou visant un seul secteur d'activité, des journées de contacts, des foires, des invitations d'acheteurs, etc.
- **Des aides financières** : la Région bruxelloise met à la disposition des PME qui souhaitent exporter 5 incitants financiers spécifiques⁽¹⁴⁾.
- **La formation** : BI&E, en collaboration avec ses partenaires Bruxelles Formation, le Cefora/Cevora, le VDAB et Actiris, propose deux programmes de formation (voir encadrés) à destination des demandeurs d'emploi bruxellois qui souhaitent se spécialiser dans le commerce international.



Salon Medica 2016 - Dusseldorf

⁽¹³⁾ 2/3 du PIB bruxellois provient des exportations.

⁽¹⁴⁾ 1200 aides financières sont octroyées par an à hauteur d'un budget de 3,3 millions d'€.

Brussels Young Exporters Program (BYEP)



Le « Brussels Young Exporters Program » (BYEP), qui se décline en français et en néerlandais, existe depuis 2005 et permet à des jeunes universitaires demandeurs d'emploi de prospecter des marchés étrangers au profit de PME bruxelloises.

Pour ce faire, ils bénéficient d'une formation en trois étapes : 8 semaines de formation théorique, 6 semaines de stage en entreprise dans une PME bruxelloise et une expérience de 2 mois à l'étranger pour réaliser une étude de marché et tester les prospects sélectionnés durant leur stage.

À la fin du programme, les participants réalisent un rapport et le présentent devant un jury d'experts.

Programme «Assistant Import-Export» (AIE)



Ce programme permet aux jeunes chercheurs d'emploi de se former au commerce extérieur en suivant une formation de 3 mois suivie d'un stage de 6 semaines d'immersion dans une entreprise bruxelloise. Ce programme vise les activités de back office.

« Brussels Exporter Starter program » (BEST)

BI&E a lancé un coaching pour les entreprises sans expérience à l'exportation ou débutantes. Le programme s'articule autour de **cinq sessions collectives** de 2h30, organisées en soirée.

Chaque participant reçoit de la part de BI&E une évaluation personnalisée concernant son parcours et son niveau de préparation à l'international. S'il le souhaite, il pourra ensuite être accompagné dans sa prospection à l'étranger par des attachés économiques et commerciaux.

2. Attirer et accompagner des investisseurs étrangers à Bruxelles

Bruxelles Invest & Export se charge aussi de prospecter les sociétés étrangères et d'accompagner leur implantation stratégique dans la capitale. La **cellule Invest** permet aux investisseurs potentiels d'évaluer l'opportunité d'une implantation en Région bruxelloise. Elle leur fournit donc les arguments appropriés pour les convaincre de s'installer à Bruxelles.

Par ailleurs, BI&E s'adresse aussi aux entreprises qui ont déjà souhaité s'établir à Bruxelles, en les accompagnant dans leur implantation. Elles pourront ainsi bénéficier de conseils personnalisés sur la fiscalité, les aides publiques ou la législation environnementale et urbanistique en vigueur dans la Région.

Pour les entreprises qui souhaitent tester le marché bruxellois avant de s'y installer définitivement, un espace de travail équipé est mis à leur disposition durant 3 mois et ce, sans frais. Ce « *Brussels Welcome Package* » leur permet également de bénéficier de divers conseils et informations, notamment sur la localisation de sites d'activités.

En règle générale, Bruxelles Invest & Export accompagne 400 prospections par an d'investisseurs étrangers potentiels avec un taux d'implantation de 5%.

En **2015**, BI&E a accompagné l'implantation de **21 entreprises étrangères** à Bruxelles.

2.2. Réseau des attachés de Bruxelles Invest & Export

▪ Les attachés économiques et commerciaux

Bruxelles Invest & Export compte **94** bureaux ou antennes **d'attachés économiques et commerciaux** (AEC). Ces derniers sont actifs sur tous les continents et offrent des services gratuits aux entreprises et aux investisseurs étrangers. Ces bureaux couvrent environ 140 pays sur les cinq continents. BI&E gère et finance au total **34 bureaux d'AEC** ; un accord de collaboration a été signé en 2005 avec l'AWEX et FIT en vue de partager des bureaux à l'étranger, ce qui permet à la Région de mettre à la disposition des entreprises bruxelloises 60 bureaux supplémentaires.

La mission des attachés économiques et commerciaux est d'accompagner les entreprises bruxelloises sur les marchés étrangers et d'attirer à Bruxelles de nouveaux investisseurs étrangers.

À l'étranger, ils informent donc les sociétés sur les réglementations du pays, leur ouvrent des réseaux de contacts, ciblent les partenaires locaux ou les distributeurs potentiels, leur facilitent l'accès auprès d'autorités locales, les aident à participer à un salon ou encore à organiser leurs rendez-vous d'affaires.

▪ Les attachés géographiques

À Bruxelles, les attachés de la cellule « export » apportent désormais des conseils par secteurs géographiques et non plus par secteurs d'activités.

Centrés sur plusieurs continents⁽¹⁵⁾, ils orientent les sociétés vers les meilleurs marchés pour exporter leurs produits et services.

Conclusion

En Belgique, il est probable que le nombre d'organes compétents en matière de commerce extérieur conduise à certaines difficultés. En effet, pour les entreprises souhaitant se lancer dans l'exportation, il n'est pas toujours facile de savoir quel organe contacter pour bénéficier d'une aide efficace. Afin d'aider ces dernières dans leur approche des marchés étrangers, le Gouvernement bruxellois a décidé de regrouper les différents organes bruxellois chargés de la promotion du commerce extérieur en un seul et même lieu. Bientôt, Impulse, Atrium et Bruxelles Invest & Export seront donc regroupés au sein de la future Agence bruxelloise pour l'Accompagnement de l'Entreprise (cf. Interview de Madame Wilders).



Attachés économiques et commerciaux en décembre 2015

⁽¹⁵⁾ Europe, Asie, Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA), Afrique sub-saharienne, Amérique du Nord, Amérique latine – Portugal, Espagne, Italie et Grèce.

Interview de Monsieur François De Vrije

François De Vrije est attaché économique et commercial pour Bruxelles Invest & Export depuis 15 ans. Il travaille actuellement à Paris.



Le Conseil : Pouvez-vous vous présenter ?

François De Vrije : Je suis Bruxellois, j'ai 42 ans et je suis père de deux enfants. J'ai étudié les relations internationales à l'UCL et j'ai ensuite travaillé deux ans dans le secteur privé, pour une société anglaise située à Bruxelles. Par la suite, j'ai décidé de présenter les examens pour pouvoir exercer la fonction d'attaché économique et commercial.

Mon premier poste était basé à Dublin, en Irlande. Je l'ai occupé durant 8 ans et je l'ai ouvert moi-même, car il n'existait pas auparavant. J'ai ensuite travaillé à Londres durant six ans et je travaille actuellement à Paris, depuis l'été dernier.

Le Conseil : Pouvez-vous décrire votre fonction ? Quel travail faites-vous au quotidien ?

François De Vrije : En tant qu'attaché économique et commercial, je suis chargé de la représentation économique et commerciale de la Région bruxelloise à l'étranger. Cela comporte plusieurs volets.

Le premier volet est consacré à « l'export » et consiste à aider les exportateurs bruxellois à vendre leurs produits et services en France. Pour ce faire, nous procédons de deux façons : par une **approche individuelle et personnalisée** ou par une **approche collective**.

Dans le premier cas, les entreprises nous contactent en formulant une

demande particulière par rapport à leur secteur d'activité. Notre mission consiste alors à rechercher leurs potentiels partenaires en affaires ou encore à réaliser une étude de marché pour voir qui sont leurs concurrents ou dans quelle zone géographique elles pourraient se développer.

Dans ce cadre, les sociétés nous envoient donc une demande bien précise, en expliquant ce qu'elles souhaitent exactement et nous leur apportons ensuite notre aide.

Par ailleurs, nous organisons également des actions collectives, telles que des missions économiques, des séminaires sur un thème bien précis pour les entreprises qui souhaitent exporter ou des stands lors de grands salons. Ces activités sont organisées plusieurs fois par an.

Le deuxième volet de notre travail concerne les **investissements**. Notre mission consiste ici à trouver des entreprises étrangères qui souhaitent investir à Bruxelles. Pour ce faire, nous identifions les entreprises qui sont en expansion et nous tentons de les contacter.

Nous organisons également des séminaires lors desquels nous présentons Bruxelles, en expliquant comment établir sa société dans la Capitale, quelle est la législation pour employer des personnes, quelle est la législation fiscale, quelles sont les aides à l'implantation, etc. Enfin, notre travail comporte aussi une **part administrative**. Je suis responsable d'un bureau à Paris et d'une antenne à Lille. Je dois donc aussi gérer une équipe de trois collaboratrices qui s'occupent

de la gestion plus administrative et comptable du bureau.

Mon travail est donc très varié car il consiste à trouver des opportunités d'affaires, à dénicher des contacts intéressants, à répondre aux sollicitations des sociétés bruxelloises et françaises qui ont des questions bien particulières, à essayer de les orienter dans la bonne direction et à leur fournir les bons contacts. Il comporte aussi une part organisationnelle et logistique lorsque nous organisons des salons et des séminaires.

« Je suis chargé de la représentation économique et commerciale de la Région bruxelloise à l'étranger »

Le Conseil : Quelles sont les aptitudes et les qualités indispensables à votre fonction ?

François De Vrije : Cette fonction requiert une excellente organisation car il faut être capable de mener plusieurs projets en même temps. Il faut également savoir synthétiser une masse importante d'informations et arriver à comprendre rapidement ce que veulent les entreprises. Il faut donc aussi avoir une bonne écoute. Par ailleurs, il nous est demandé de participer à de nombreux événements et il faut donc avoir

un bon relationnel pour pouvoir se créer un réseau. Je pense aussi qu'il faut avoir cette volonté continue d'apprendre et d'être curieux. Enfin, il faut essayer d'être toujours disponible et flexible pour répondre au mieux aux demandes des entreprises qui nous contactent.

« Cette fonction requiert une excellente organisation, une bonne écoute et un bon relationnel »

Le Conseil : Vous êtes 95 dans 140 pays. Entretenez-vous une certaine collaboration avec vos collègues des autres pays/ continents ou travaillez-vous sans interactions avec eux ?

François De Vrije : Nous nous rencontrons tous les 18 mois à Bruxelles pour une semaine de séminaire. Cela nous permet de nous voir/revoir et d'échanger nos bonnes pratiques etc. En dehors de cette rencontre, il nous arrive de nous contacter de manière plus informelle pour échanger sur des sujets qui nous touchent et qui touchent à notre métier, pour partager des idées, des contacts, etc. Par ailleurs, sur le terrain, nous travaillons chacun de manière indépendante.

Le Conseil : Le métier a-t-il changé durant votre carrière ? Si oui, de quelle manière ?

François De Vrije : Notre métier évolue avec le monde qui l'entoure. Les nouvelles technologies ont beaucoup influencé la manière dont nous travaillons car l'accès à l'information est de plus en plus facile et rapide. Cette abondance d'informations peut parfois même prêter à confusion. Cependant, notre rôle n'a pas tellement évolué car la valeur ajoutée de notre métier est notre expérience de terrain (être sur place, pouvoir fournir des informations et des contacts pertinents, etc.). La finalité de ma fonction n'a donc pas tellement été modifiée.



Interview de Madame Bénédicte Wilders

Bénédicte Wilders est la Directrice de Bruxelles Invest & Export.

Le Conseil : Quels sont les efforts mis en place par Bruxelles Invest & Export pour attirer les investisseurs étrangers ou pour séduire les marchés d'exportation ?

Bénédicte Wilders : En matière d'attraction d'investisseurs étrangers, notre stratégie est de mettre en valeur les atouts belges et plus spécifiquement bruxellois dans le cadre de nos missions. Nous disposons également d'un plan d'action, qui compte une douzaine de pays cibles. Dans ce cadre, nos attachés économiques et commerciaux

collaborent parfois avec un consultant, qui est souvent un agent local. Ce travail de prise de contact avec des entreprises potentiellement intéressées à s'implanter en Europe repose évidemment sur un argumentaire préalable.

Nous avons un argumentaire de base, utilisé aussi bien par nos collègues du Fédéral que par ceux des deux autres Régions et qui porte sur les atouts généraux de la Belgique (la fiscalité fédérale, les incitants fédéraux et régionaux, etc.). Par ailleurs, nous communiquons également sur les atouts bruxellois tels que la position centrale de la

Région⁽¹⁶⁾, sa bonne connexion multimodale, son grand nombre de diplômés de haut niveau et d'universités, ses nombreuses écoles internationales, le multilinguisme de sa main d'œuvre, ses nombreux hôpitaux de qualité ou encore sa qualité de vie.

Nous savons en effet qu'une entreprise a d'abord tendance à s'implanter avec quelques expatriés. L'investisseur est donc souvent soucieux de pouvoir offrir une qualité de vie réelle à ses expatriés.

⁽¹⁶⁾ Bruxelles est située au cœur d'un marché de 500 millions de consommateurs européens.

Nous disposons également d'argumentaires spécifiques⁽¹⁷⁾ pour les secteurs que nous voulons plus particulièrement séduire. Nous nous attachons ici à cibler des entreprises et des investisseurs intéressés par un terreau préexistant à Bruxelles. Nous travaillons alors avec des partenaires précis tels que des clusters ou des fédérations professionnelles, organisées sectoriellement. Enfin, nous participons également aux visites d'État du Roi Philippe pendant lesquelles nous organisons notamment des séminaires de présentation de la Région à des investisseurs.

Pour séduire les marchés d'exportation, nous organisons des missions de prospection, nous participons à des foires et des salons internationaux, nous invitons des acheteurs et nous proposons des formations via des séminaires ou des séances de coaching. Chaque année, notre plan d'actions collectives reprend plus ou moins 80 actions dans le monde entier. L'année dernière, par exemple, elles ont rassemblé pas moins de 1700 participants.

Les missions collectives et la participation à des salons nous permettent aussi de faire parler de la Belgique et de Bruxelles dans les pays où nous nous rendons. Les entreprises qui participent à ces missions nous servent en effet de « témoins » pour faire valoir leur secteur dans les pays où elles nous accompagnent. En marge de nos missions, nous organisons aussi des séminaires où nous mettons en valeur nos secteurs d'excellence.

Le Conseil : Pour les investisseurs étrangers, Bruxelles est-elle toujours une ville attrayante ?

Bénédicte Wilders : Suite aux attentats, nous n'avons rencontré aucun problème en termes d'export. Ces événements tragiques n'ont pas entaché la réputation des entreprises bruxelloises car les co-contractants étrangers entretiennent une relation de fidélité avec les entreprises belges avec lesquelles ils travaillent. Les attentats ont par contre eu un impact non négligeable sur le tourisme, qui est également un produit d'export.

Par ailleurs, nous relayons à nos investisseurs étrangers toutes les mesures de sécurité post-attentat prises avec le Gouvernement fédéral. Nous leur expliquons également que la population bruxelloise reste malgré tout confiante et continue de participer à de grands événements publics. Les craintes sont surtout formulées par des investisseurs situés en Asie et en Amérique du Nord. Elles ne concernent pas uniquement Bruxelles mais toute l'Europe, que certains perçoivent désormais comme un territoire dangereux. D'autres pays sont au contraire rassurés par la présence de l'armée dans les rues, cela dépend vraiment des mentalités. La situation en Europe même reste néanmoins la plus compliquée car dans certains pays, notamment d'Europe centrale, la population pense que le cœur de l'Europe occidentale est risqué.

En termes d'impact, nous avons connu un léger ralentissement des inscriptions à notre *Brussels Business Welcome package*⁽¹⁸⁾. Certains ont également retardé de quelques mois leur venue en Belgique. Néanmoins, il est encore trop tôt pour tirer le bilan de l'année 2016.

« Les attentats n'ont pas entaché la réputation des entreprises bruxelloises »

Le Conseil : Pouvez-vous nous parler de votre changement de stratégie ?

Bénédicte Wilders : Lorsque j'ai pris mes fonctions en mars 2014, j'ai très vite remarqué qu'il existait parfois une certaine confusion entre le travail de certains clusters, associations et fédérations interprofessionnelles et celui d'organismes à l'export comme Bruxelles Invest & Export. En étudiant cela avec mon équipe, nous avons décidé de revenir à une organisation géographique qui nous permette de travailler dans la même configuration que celle de nos partenaires à l'international. Cela facilite notre travail car nos partenaires ont désormais un interlocuteur attiré chez nous. D'autre part, cela nous confère une certaine expertise par rapport au marché ciblé. Nous pouvons alors facilement articuler cette expertise avec la connaissance fine qu'ont les fédérations professionnelles et les clusters des acteurs et des entreprises situés à Bruxelles.

⁽¹⁷⁾ Exemples : pour le secteur biomédical, pour l'attraction des associations internationales, pour les services juridiques liés ou non avec les institutions européennes, pour l'arbitrage, les médias, le commerce de détail (en partenariat avec Atrium), etc.

⁽¹⁸⁾ Grâce au Brussels Business Welcome Package, les entreprises qui envisagent une implantation à Bruxelles peuvent bénéficier gratuitement durant 3 mois d'un espace de travail et d'un accompagnement sur mesure.

Dans le cadre de nos actions collectives, cette nouvelle configuration nous permet de conquérir un marché particulier en présentant un ensemble d'entreprises complémentaires et non plus un seul secteur.

Par exemple : lors d'une mission au Maroc, nous allons à présent rencontrer le Directeur d'un hôpital en étant accompagnés par des entreprises bruxelloises spécialisées dans les donneurs d'ordre du secteur médical (une entreprise pouvant fournir un central téléphonique, une autre pouvant construire un hôpital écoresponsable, un fournisseur d'équipements médicaux, un(e) juriste spécialisé(e) dans certaines questions médicales, etc.). En termes d'organisation interne, nous avons à présent un area manager pour chaque zone géographique ainsi que certains collaborateurs qui parlent les langues locales.

Le Conseil : Le Gouvernement a pris la décision de regrouper Impulse, Atrium et Bruxelles Invest & Export au sein de l'Agence bruxelloise pour l'Accompagnement de l'Entreprise. Quand cela sera-t-il finalisé ?

Bénédict Wilders : La future Agence constituera l'un des trois pôles de la réorganisation des outils économiques bruxellois à destination des entreprises. Elle couvrira le pôle « conseil et accompagnement »⁽¹⁹⁾. Le projet d'ordonnance devrait être prochainement adopté par le Gouvernement bruxellois. L'Agence sera ensuite constituée auprès d'un notaire et aura un statut de société anonyme de droit public à finalité sociale. À partir de ce moment-là, la société pourra être

créée avec ses statuts mais aussi celui de son personnel. Le Gouvernement pourra donc alors arrêter le transfert du personnel de Bruxelles Invest & Export. L'Agence doit normalement être effective au 1^{er} janvier 2018.

L'ambition est d'y regrouper différents services pour mieux articuler notre connaissance des entreprises et mutualiser certaines ressources comme les bases de données, le CRM, la partie support et la communication.

À ce sujet, nous avons néanmoins relevé quelques points d'attention. Par exemple, il est indispensable que nos attachés économiques et commerciaux gardent leur statut diplomatique. En effet, ce statut leur permet d'être présents dans certains cercles, d'accéder à un certain niveau de pouvoir et de bénéficier d'une reconnaissance officielle dans les pays où ils travaillent, des atouts que ne peuvent présenter des consultants privés.

Nous sommes également attentifs à la qualité de travail de nos collaborateurs, qui doivent pouvoir être à tout moment à la disposition des entreprises. Nous aimerions que cette nouvelle organisation nous permette de garder, voire d'améliorer, la qualité et l'universalité des services que nous offrons aux entreprises tout comme l'accompagnement et l'argumentaire que nous proposons aux investisseurs étrangers.

Le Conseil : Quels sont vos projets pour l'année 2017 ? Quels marchés viserez-vous prioritairement ?

Bénédict Wilders : Tout d'abord, nous souhaitons continuer à maintenir le service sans qu'il ne pâtisse trop de l'énergie que nous mettons dans la fusion.

À la fin du mois de juin aura lieu le retour collectif de notre réseau d'attachés économiques et commerciaux. Différents séminaires seront organisés pour leur permettre de rafraîchir leurs connaissances sur la Région et pour se remettre à jour par rapport à certaines évolutions comme, par exemple, celles en matière de tourisme.

Il y aura aussi à ce moment-là notre « journée entreprises », où tous les AEC donneront en même temps leurs *Contacts Days*⁽²⁰⁾ et la 4^{ème} édition de notre prix à l'exportation.

Comme cela est actuellement le cas, la plupart des actions collectives seront dédiées à l'Europe (54% des actions). Les deux principaux continents qui seront également visés sont l'Asie (12%) et l'Afrique (11%). Symboliquement, ces deux parties du monde accueilleront d'ailleurs les missions économiques principales de cette année⁽²¹⁾.

Nous avons également un accord avec Maroc Export que nous allons tenter peu à peu d'implémenter. L'idée est d'utiliser nos complémentarités pour conquérir certains marchés subsahariens. C'est l'une des nouveautés que nous essayons de mettre en place. Enfin, nous nous intéresserons au Royaume-Uni et à ses possibilités en export et invest dans le contexte du Brexit.

« Nous continuerons à mettre l'accent sur des marchés émergents d'Afrique et d'Asie »

⁽¹⁹⁾ Les deux autres sont le pôle « financement » et le pôle « localisation », avec Citydev.

⁽²⁰⁾ Le retour des attachés économiques et commerciaux à Bruxelles leur permettent d'avoir des rendez-vous B to B avec les entreprises bruxelloises.

⁽²¹⁾ En Corée du sud en juin 2017 et Côte d'Ivoire en octobre.



Santé périnatale : des inégalités dès la naissance

L'École de Santé Publique de l'ULB, soutenue par la Fondation Roi Baudoin, vient de réaliser une étude intitulée « Santé périnatale. Des inégalités dès la naissance », permettant de dresser un bilan sur la santé périnatale en Région de Bruxelles-Capitale

Dans le but de réaliser une analyse complète de ce phénomène, l'étude s'est basée sur deux indicateurs principaux : le poids à la naissance et le taux de mortalité périnatale. Le calcul a été réalisé sur l'ensemble des naissances recensées entre 2004 et 2010 à Bruxelles.

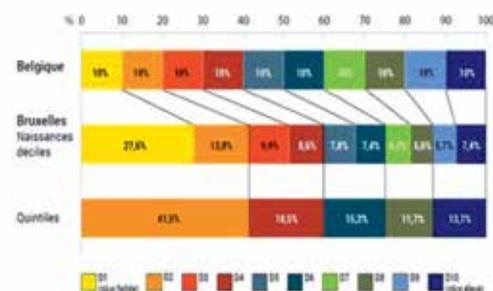
L'étude met en évidence le lien de ce phénomène avec certains facteurs de risque comme l'origine migratoire des mères (de manière nuancée) et la monoparentalité. En effet, les groupes les plus exposés au risque de pauvreté sont les enfants des mères non belges, originaires d'Afrique subsaharienne et les familles monoparentales.

Toutefois, si les enfants de mères immigrées développent un risque plus accru de décès entre la 22^{ème} semaine de grossesse et le 7^{ème} jour de vie que les bébés belgo-bruxellois, ils restent cependant moins concernés par le risque d'afficher un poids faible. Plusieurs hypothèses peuvent être avancées pour expliquer ce constat, telles que l'alimentation ou encore le tabagisme pendant la grossesse, qui pourrait être moindre dans certaines communautés.

Au-delà de ces observations, il semble que la pauvreté reste le facteur principal expliquant la grande vulnérabilité de certains groupes face aux issues de la grossesse.

Cette recherche montre également que la part des nouveaux parents en situation précaire est plus importante en Région bruxelloise qu'en Flandre et en Wallonie.

Distribution des revenus des ménages par déciles et quintiles, Belgique et Bruxelles



Source : Bulletins statistiques naissances/BCSS, Bruxelles 2005-2010

Bien que les auteurs soulignent la nécessité de réaliser une analyse plus approfondie des liens entre trajectoires migratoires, pauvreté et santé périnatale pour remédier de manière ciblée à cette problématique, ils formulent déjà plusieurs priorités :

- Établir une plus grande cohérence et un renforcement accru des synergies entre les politiques de lutte contre la pauvreté et les politiques familiales ;
- Envisager un investissement massif dans les services à la petite enfance ;
- Accorder une plus grande attention de la part des professionnels aux conditions socioéconomiques des mères ;
- Développer une base de données administrative suffisamment dense et capable de générer des indicateurs pertinents garantissant un suivi permanent.

Le rapport complet de la recherche « Pauvreté et trajectoires migratoires : influence sur la santé autour de la naissance » peut être consulté sur le site de la Fondation Roi Baudoin : www.kbs-frb.be, dans l'onglet « Activités - Publications ».

Interview de Monsieur Didier de Laveleye



Bruxelles aura bientôt sa Cité des métiers

Didier de Laveleye est le directeur de la Cité des métiers de Bruxelles. La Cité des métiers ouvrira ses portes au second semestre 2017. Elle occupera 1200m² au pied de la Tour Astro et rassemblera en un seul lieu les services des différents acteurs de l'orientation, de la formation, de l'enseignement et de l'emploi.

Le Conseil : Qu'est-ce qu'une « Cité des métiers » ?

Didier de Laveleye : Une Cité des métiers est un espace de conseils et de ressources au service du public en recherche de repères, d'orientation et d'information sur les métiers et la vie professionnelle. Sa mission est d'aiguiller les usagers vers tous les moyens d'élaboration et de réalisation d'objectifs professionnels et de les accompagner dans leurs choix. Pour ce faire, une Cité des métiers s'appuie sur une alliance de compétences et de ressources apportées par divers partenaires aux vocations complémentaires. Ceux-ci conjuguent leurs efforts pour accueillir le public en proposant trois modalités :

- Des entretiens avec des professionnels issus d'institutions compétentes dans les domaines de l'orientation et de la vie professionnelle ;
- Une documentation en libre-service sur l'emploi, les métiers et les formations ;
- Des séances d'information, des ateliers et des rencontres organisés par ou avec une large variété de partenaires issus de tous les secteurs, publics et privés.

Le Conseil : Pourquoi créer une Cité des métiers à Bruxelles ?

Didier de Laveleye : Ce projet repose sur le constat que de nos jours, les individus changent plusieurs fois de projets et de métiers au cours de leur vie. Celle-ci est désormais souvent marquée par de multiples transitions, évolutions ou réorientations de carrière. C'est une réalité sociologique marquante qui fait appel à de nouveaux défis pour les services publics concernés : répondre aux besoins accrus de formation tout au long de la vie, offrir un accès plus aisé aux aides à la création d'activité, stimuler la mobilité, valoriser les filières porteuses d'emploi et les formations qui y mènent, etc.

Grâce à la Sixième Réforme de l'État, Bruxelles a fait de la problématique de l'emploi et de la formation une priorité. Ce projet, qui existait déjà depuis de nombreuses années dans les cartons d'Actiris et de Bruxelles Formation, a donc naturellement ressurgi. Ces deux organismes publics en charge de l'emploi et de la formation à Bruxelles ont donc décidé d'unir leurs forces et mutualiser leurs ressources pour pouvoir apporter une réponse unique aux Bruxellois. Ils ont été rapidement rejoints par le VDAB Brussel, afin de proposer un service entièrement bilingue.

Le Conseil : À qui s'adresse-t-elle ?

Didier de Laveleye : La Cité des métiers sera accessible librement et gratuitement à tout le monde, sans distinction d'âge, de statut, de niveau d'études ou de catégorie socio-professionnelle.

Tout individu pourra donc y entrer librement pour se saisir des nombreuses ressources documentaires et multimédias qui s'y trouvent, et pour bénéficier d'un entretien sans rendez-vous avec un conseiller spécialisé dans la matière qui l'intéresse. Toute personne doit pouvoir y trouver une première réponse même si cela ne veut pas dire que nos conseillers seront en mesure de fournir toutes les réponses. En effet, la Cité des métiers sera d'abord un lieu de toute première ligne.

Ainsi, si des questions plus complexes se posent, concernant par exemple des choix d'orientation qui nécessitent l'intervention d'un psychologue ou la réalisation d'un bilan de compétence approfondi, les personnes seront aiguillées vers les structures qui organisent ce type de services. De même, si vous souhaitez créer une entreprise et qu'il vous faut un accompagnement spécifique pour rédiger votre plan d'affaires par exemple, nous vous renseignerons

sur les opérateurs spécialisés dans cette matière. Néanmoins, c'est à la Cité des métiers que vous aurez désormais votre première réponse.

Par ailleurs, nous y organiserons des séances d'information, des conférences, des ateliers, des activités pour les écoles, des rencontres avec des professionnels, etc. Nous proposerons quotidiennement une gamme d'activités qui auront pour but de positionner la Cité des métiers comme le lieu de référence de la vie professionnelle à Bruxelles.

« La Cité des métiers sera accessible librement et gratuitement à tout le monde »

Le Conseil : La Cité des métiers de Bruxelles s'articulera autour de 5 thématiques correspondant aux principaux enjeux bruxellois. Quelles sont-elles ?

Didier de Laveleye : La première thématique concerne **l'orientation**. Elle regroupe les questions relatives à l'aide à l'orientation en général, tant pour les jeunes en cours de scolarité ou d'études, que pour les adultes en recherche d'une réorientation de carrière. Le public pourra donc rencontrer des conseillers spécialisés dans chacune de ces matières : détachés de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, du Leerwinkel⁽¹⁾, du Pôle Académique⁽²⁾, conseillers métiers, etc. On pourra également consulter de nombreux documents, visionner des vidéos, réaliser des tests d'intérêt métier,...

ou encore participer à des ateliers d'aide à l'orientation ou à des séances d'information sur les choix de métiers et de formations.

La seconde thématique concerne les **études** et la **formation**. Les conseils fournis à la Cité des métiers seront dans la lignée de ce qui se fait aujourd'hui à Bf.Carrefour, qui est à la base de ce projet et qui est déjà un service multipartenarial de conseil sur les formations. Dans la Cité des métiers, le partenariat sera élargi de manière à toucher tous les publics, dans les 2 communautés linguistiques, tant dans la formation professionnelle, l'alternance, ou la promotion sociale, que dans l'enseignement obligatoire et l'enseignement supérieur (universitaire et non universitaire).

La troisième thématique est celle de **l'emploi**. La Cité offrira librement des conseils en matière de recherche d'emploi et d'aide à l'élaboration de stratégie individuelle pour trouver des emplois. Ce service sera distinct de ce qui se fait dans les services publics de l'emploi et leurs partenaires (Antenne d'Actiris, Missions locales, CPAS, etc) : les services proposés agiront en amont de ces organismes, soit pour aiguiller vers ceux-ci, soit pour offrir un service complémentaire en dehors de toute prise en charge individuelle et dans le respect de l'anonymat. Ce point est important car une Cité des métiers a pour objectif d'autonomiser les usagers et doit être un lieu où chacun peut venir librement alimenter ses choix; qui sont toujours des choix importants, des choix de vie et de parcours. Or, cela ne peut se faire qu'en dehors de toute contrainte, de contrôle, c'est-à-dire dans un contexte où il n'y a aucun enjeu

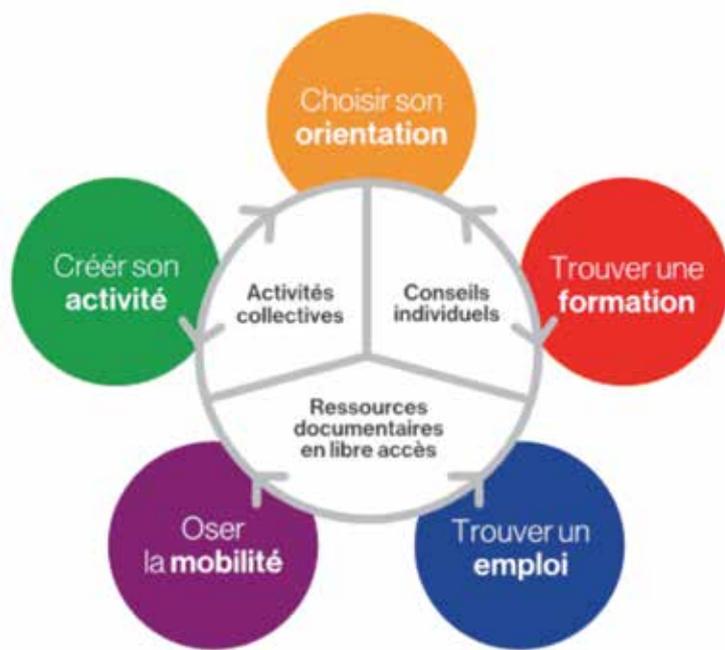
dans la relation entre le conseiller et son visiteur. Tous les conseillers qui seront mobilisés dans la Cité des métiers s'engageront à respecter ces principes et à fournir leurs conseils de manière neutre et dans le seul intérêt des usagers.

La thématique « **créer son activité** » correspond au service 1819 proposé par *impulse.brussels*. Ici encore il s'agit d'offrir une toute première porte d'entrée. Le but d'une Cité des métiers est de grandement faciliter l'accès aux informations et aux conseils. L'usager ne doit donc pas être déjà engagé dans une démarche d'entrepreneuriat pour s'adresser à ce pôle. A la limite il peut se poser la question de son intérêt pour ce thème que parce qu'il le découvre sur place, en consultant une fiche descriptive sur un métier par exemple, et qu'il y lit que celui-ci s'exerce souvent sous statut indépendant. Les visiteurs qui le souhaitent pourront donc se renseigner sur ce statut et sur les aides en matière de création de son entreprise. Ils bénéficieront de conseils et d'information sur les services existants à destination des candidats entrepreneurs bruxellois. Une série d'activités d'information et de sensibilisation, en relais avec les partenaires du 1819, compléteront les services proposés.

Enfin, la thématique de **la mobilité** est un point important. Nous savons que l'emploi est surtout situé en dehors de Bruxelles. Il faut donc inciter les Bruxellois à s'intéresser aux niches d'emploi qui se situent en dehors de leur ville. Les visiteurs trouveront également des informations utiles s'ils ont un projet de mobilité dans le cadre de leurs études, d'une recherche de stage ou de formation. À cet égard,

⁽¹⁾ Le Leerwinkel de l'asbl Tracé est un service d'information, d'orientation et d'accompagnement relatif aux différentes possibilités de formation.

⁽²⁾ Il regroupe l'ensemble des institutions d'enseignement supérieur situées sur la Région de Bruxelles-Capitale et a pour but de promouvoir et d'assurer la cohérence de l'offre d'enseignement supérieur de ses établissements membres.



la Cité des métiers étant bilingue, les liens vers les possibilités de formations dans l'autre communauté linguistique seront renforcés. Cette thématique sera notamment animée grâce au soutien des services d'Actiris international⁽³⁾ et d'Euroguidance⁽⁴⁾.

Pour pouvoir donner des conseils sur ces 5 thématiques, nous comptons aujourd'hui sur une douzaine de partenaires⁽⁵⁾ qui mobiliseront leurs travailleurs et organiseront ensemble cette offre d'orientation.

Le Conseil : Quand sa mise en place sera-t-elle effective ?

Didier de Laveleye : Nous espérons pouvoir terminer le chantier à la fin du second semestre mais nous n'avons pour le moment encore aucune date officielle. Nous devons tout d'abord terminer les différents travaux et finaliser notre nouveau site web.

Le Conseil : À quoi ressemblera votre nouveau site web ?

Didier de Laveleye : Notre site web ne sera pas seulement la vitrine de la Cité des métiers, il sera aussi un outil d'orientation car il croisera l'ensemble des informations sur les métiers, la formation, l'enseignement et l'emploi dans les deux communautés et donc dans les deux langues.

Tout comme le VDAB, Bruxelles Formation a mis à notre disposition son outil *Dorifor*, qui est le catalogue en ligne de la formation à Bruxelles. Actiris a fait de même avec *IMT-B* qui est son répertoire des métiers et de l'emploi en Région bruxelloise. Ces outils seront tous réunis au sein de notre site web. D'autres collaborations, notamment avec Onderwijskiezer (le répertoire de l'enseignement en Communauté flamande) sont en cours.

Cela sera une première en Belgique. En effet, l'utilisateur pourra trouver en un seul point toute l'offre de formation et d'enseignement liée à un métier, quelle que soit la filière ou le niveau de qualification requis. De surcroît, il aura simultanément accès aux emplois disponibles dans ce métier, ainsi qu'à de nombreuses autres informations (vidéos, témoignages, événements liés, etc.).

C'est un énorme chantier qui a déjà démarré il y a un an et demi et qui connaîtra certainement encore de nombreuses évolutions à l'avenir.

« La Cité offrira librement des conseils et ce, dans le respect de l'anonymat »

⁽³⁾ Actiris International est le service de placement international d'Actiris. Sa mission principale est de placer, à l'emploi ou en stage, des Bruxellois au sein d'entreprises basées à l'étranger.

⁽⁴⁾ Euroguidance est un réseau européen de centres nationaux de ressources cofinancé par la Commission européenne pour la promotion de la dimension européenne dans l'orientation scolaire, professionnelle, et la mobilité.

⁽⁵⁾ Actiris, Bruxelles Formation, EFP/SFPME, Euro guidance, Fédération Wallonie Bruxelles (Enseignement et Promotion sociale), impulse.brussels, Leerwinkel Brussel, Phare, Pôle académique de Bruxelles, Siep, Tracé Brussel, VDAB Brussel, Werkwinkel Brussel et 1819.

Avis du Conseil

Émis entre le 24 novembre 2016 et le 15 février 2017

Il vous est possible de consulter ces avis dans leur intégralité sur notre site web :

www.ces.brussels

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

A-2016-080-CES

Projet de PPAS Campus universitaires de la commune d'Ixelles. 24 novembre 2016

A-2016-088-CES

Avant-projet d'arrêté relatif aux Contrats de rénovation urbaine portant exécution de l'ordonnance organique de revitalisation urbaine. 24 novembre 2016

ECONOMIE

A-2016-079-CES

Avant-projet d'ordonnance relatif à la taxe régionale sur les établissements d'hébergement touristique. 7 novembre 2016, entériné par l'Assemblée plénière du 24 novembre 2016

A-2016-082-CES

Avant-projet d'ordonnance portant création de l'Agence Régionale pour l'entreprise et le commerce. 24 novembre 2016

A-2016-095-CES

Avant-projet d'ordonnance harmonisant les procédures relatives aux amendes administratives en matière d'agences de voyages et d'hébergement touristique. 22 décembre 2016

A-2017-005-CES

Avant-projet d'ordonnance portant assentiment à l'Accord multilatéral entre les autorités compétentes concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers, signé à Berlin le 29 octobre 2014. 16 février 2017

ÉGALITÉ DES CHANCES

A-2016-092-CES

Contribution relative aux mesures complémentaires nouvelles en matière de diversité et de lutte contre les discriminations à l'embauche. Adoptée par le Conseil d'administration élargi le 24 novembre 2016

A-2016-100-CES

Mesures complémentaires nouvelles en matière de diversité et de lutte contre les discriminations à l'embauche. 22 décembre 2016

EMPLOI/FORMATION

A-2016-084-CES

Avant-projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale organisant le contrôle de la disponibilité des demandeurs d'emploi résidant sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale. 24 novembre 2016

A-2016-101-CES

Avant-projet d'ordonnance modifiant la loi du 20 juillet visant à favoriser le développement de services et d'emplois de proximité et l'avant-projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté royal du 7 juin 2007 concernant le fonds de formation titres-services. 22 décembre 2016

A-2016-102-CES

Contribution relative à l'avant-projet d'ordonnance relative aux aides à l'emploi accessibles en Région de Bruxelles-Capitale. Adoptée par le Conseil d'administration le 5 décembre 2016

A-2017-001-CES

Avant-projet d'ordonnance relative aux aides à l'emploi accessibles en Région de Bruxelles-Capitale. 19 janvier 2017

ENVIRONNEMENT

A-2016-081-CES

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'attestation du sol. 24 novembre 2016

A-2016-083-CES

Avis d'initiative concernant le Programme Régional en Économie Circulaire (PREC). 24 novembre 2016

A-2016-085-CES

Avant-projet d'arrêté ministériel fixant le modèle du certificat PEB pour les unités PEB Habitation individuelle et les unités tertiaires. 24 novembre 2016

A-2016-086-CES

Avant-projet d'arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 6 mai 2014 portant exécution des annexes V, IX et X de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 21 décembre 2007 déterminant des exigences en matière de performance énergétique et de climat intérieur des bâtiments. 24 novembre 2016

A-2016-087-CES

Avant-projet d'arrêté ministériel déterminant le contenu de la formation de recyclage et mettant en place l'examen centralisé pour les certificateurs PEB. 24 novembre 2016

A-2016-089-CES

Avant-projet d'ordonnance portant assentiment aux amendements à la Convention d'Espoo sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière, faits à Sofia (Bulgarie), le 27 février 2001 et à Cavtat (Croatie), le 4 juin 2004. 24 novembre 2016

A-2016-090-CES

Avant-projet d'ordonnance portant assentiment au Protocole à la Convention d'Espoo du 25 février 1991 sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière, relatif à l'évaluation stratégique environnementale, fait à Kiev (Ukraine), le 21 mai 2003. 24 novembre 2016

A-2016-093-CES

Avant-projet d'ordonnance portant modification de l'ordonnance du 20 octobre 2006 établissant un cadre pour la politique de l'eau, de l'ordonnance du 19 juillet 2001 relative à l'organisation du marché de l'électricité en Région de Bruxelles-Capitale et de l'ordonnance du 8 septembre 1994 portant création du Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale. 22 décembre 2016

A-2016-094-CES

Avant-projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 30 avril 2003 relatif aux installations de réception portuaires pour les déchets d'exploitation des navires et les résidus de cargaison. 22 décembre 2016

A-2016-099-CES

Texte cadre Stratégie nationale de Développement durable. 22 décembre 2016

A-2017-003-CES

Avant-projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale portant modification de divers arrêtés relatifs à la qualité de l'air ambiant. 16 février 2017

A-2017-004-CES

Projet de Plan national d'adaptation 2016-2020 pour la Belgique. 16 février 2017

EUROPE/INTERNATIONAL**A-2016-091-CES**

Approbation de traités internationaux - Traités et protocoles préventifs de la double imposition : (1) Protocole Malte, (2) Protocole Grèce, (3) TIEA Rwanda, (4) Accord Macédoine, (5) Protocole Vietnam, (6) TIEA Bermudes, (7) Protocole Turquie, (8) Accord Uruguay, (9) Protocole Mexique, (10) TIEA Jersey, (11) Protocole Royaume Uni, (12) Avenant Suisse, (13) Protocole Irlande, (14) Protocole Pologne, (15) Protocole Espagne, (16) Accord Norvège, (17) TIEA Aruba, (18) TIEA Guernesey, (19) TIEA Iles Cayman, (20) Protocole Ouzbékistan, (21) Accord et Protocole Qatar. 24 novembre 2016

LOGEMENT**A-2016-097-CES**

Avant-projet d'arrêté d'exécution du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale instaurant une grille indicative de référence des loyers. 22 décembre 2016

MOBILITÉ**A-2016-096-CES**

Avant-projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif aux plans de déplacements d'entreprises. 22 décembre 2016

A-2016-098-CES

Avant-projet d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 22 novembre 1990 relative à l'organisation des transports en commun dans la Région de Bruxelles-Capitale. 22 décembre 2016

MOBILITÉ-ENVIRONNEMENT**A-2017-002-CES**

Avis d'initiative relatif au survol de la Région de Bruxelles-Capitale. Emis par le Conseil d'Administration le 15 février 2017

Interview de Monsieur Jean-Olivier Collinet



L'autocréation d'emploi à Bruxelles : le cas de l'ASBL JobYourself in Brussel



Jean-Olivier Collinet est administrateur délégué des coopératives d'activités de JobYourself.

Le Conseil : Pouvez-vous présenter JobYourself ?

Jean-Olivier Collinet : Lancée en 2008, JobYourself permet à des chercheurs d'emploi et à des allocataires de CPAS de développer et de tester leur projet entrepreneurial dans un cadre structuré et sécurisé de l'une des trois coopératives d'activités qu'elle regroupe : Baticrea, Bruxelles-Emergences et DEBUUT. Nous proposons aux candidats à l'entrepreneuriat une phase de préparation qui dure six mois et une phase d'accompagnement qui dure 18 mois et qui leur permet de pouvoir tester leur projet en grandeur nature. Cette dernière phase nécessite une dispense d'Actiris de 18 mois, à utiliser une seule fois dans sa vie. Après un an et demi de test d'activité, les candidats à l'entrepreneuriat ont une vision claire de la rentabilité de leur projet et de leur capacité entrepreneuriale pour prendre la décision de se lancer. Plus de 500 personnes sont passées en test depuis la création de nos coopératives et de notre ASBL.

« Nous permettons à des chercheurs d'emploi et à des allocataires de CPAS de développer et de tester leur projet entrepreneurial dans un cadre structuré et sécurisé »

Le Conseil : Qu'est-ce qu'une coopérative d'activités ?

Jean-Olivier Collinet : Encadrées par une loi fédérale, les coopératives d'activités sont des entreprises d'économie sociale qui permettent à des chercheurs d'emploi ou allocataires du CPAS de créer leur propre emploi. Elles fournissent aux candidats entrepreneurs tous les outils pour fonctionner comme des indépendants, en leur permettant notamment d'utiliser leur numéro de TVA pour facturer leur clientèle. Ils ne doivent donc pas changer de statut et peuvent garder leurs droits et leurs allocations sociales. La prise de risques financiers est minimale et il leur est ainsi possible d'entreprendre en toute sérénité, tout en continuant à bénéficier d'un revenu de base pour créer leur emploi.

Chez JobYourself, les candidats bénéficient d'un service comptable et d'autres structures de soutien à l'entrepreneuriat. Une équipe de coachs entrepreneuriaux les guide pas à pas dans le développement de leur projet jusqu'à ce qu'ils atteignent leur autonomie. Installées depuis 10 ans en Région bruxelloise, les coopératives d'activités ont permis à près de 500 personnes d'évaluer leur projet entrepreneurial et de trouver leur place dans la vie active. D'ici à l'horizon 2021, elles visent, avec les partenaires de l'autocréation d'emploi, l'objectif d'accompagner 10 000 chercheurs d'emploi vers la création de leur job.

Le Conseil : À quels besoins répondez-vous ?

Jean-Olivier Collinet : Nous aidons des personnes qui sont souvent moins qualifiées, qui n'ont parfois pas toutes les compétences, qui ont par exemple vécu un burnout ou qui rencontrent diverses difficultés. Nous leur permettons, pendant une période de 18 mois, de se lancer et de prendre confiance en elles pour leur permettre de devenir autonomes financièrement.



Le Conseil : Quels types d'accompagnements proposez-vous à ces nouveaux entrepreneurs ?

Jean-Olivier Collinet : Nous leur proposons un accompagnement en deux phases. Il y a tout d'abord une phase de préparation qui peut durer jusqu'à six mois maximum. Nous travaillons ici avec le business model canevas qui est un outil entrepreneurial très ludique. Durant cette période, les candidats vont acquérir toutes sortes de compétences entrepreneuriales, à titre personnel ou pour leur projet. Une fois que leur projet est mûr et qu'ils se sentent prêts, ils passent alors en phase test, qui dure 18 mois. Lors de cette période de test, les candidats produisent, vendent et facturent comme de vrais indépendants.

Le Conseil : Quels sont les avantages à intégrer une coopérative d'activités comme la vôtre ?

Jean-Olivier Collinet : Le premier avantage est de bénéficier d'un cadre sécurisé, ce qui est primordial quand on veut se lancer dans le monde de l'entrepreneuriat. Nous proposons également un accompagnement spécifique aux candidats entrepreneurs, ce qui est important quand on souhaite lancer son projet. Nous travaillons aussi beaucoup sur la confiance en soi et la collectivité. Le candidat n'est pas seul car nous travaillons beaucoup en groupes. Il peut ensuite se consacrer à 100% sur son projet puisque nous nous occupons dans un premier temps de sa comptabilité et de tout le volet administratif. Nous le sensibilisons également par rapport à ça pour qu'au bout des 18 mois, son projet soit viable.

Le Conseil : Quelles sont les conditions pour entrer chez JobYourself ?

Jean-Olivier Collinet : Il faut vouloir entreprendre et avoir un projet, avoir les compétences et l'expérience nécessaires à l'exercice de son métier et si besoin, disposer de l'accès à la profession et à la gestion (ou l'obtenir avant la fin de notre accompagnement). D'un point de vue légal, il faut être chômeur complet indemnisé ou allocataire CPAS, habiter en Région de Bruxelles-Capitale ou y démarrer sa future activité.

« Les coopératives d'activités ont permis à près de 500 personnes d'évaluer leur projet entrepreneurial et de trouver leur place dans la vie active »



Antoine Struelens et son projet Molenbike

Antoine Struelens est entrepreneur et fondateur de Molenbike. Il a développé son projet au sein de la coopérative d'activités JobYourself.



Le Conseil : Pouvez-vous nous présenter 'Molenbike' ?

Antoine Struelens : Molenbike propose différents services vélo à Bruxelles : Brussels Bike Messenger, un service de transport de marchandises, Booze Bike, qui livre à domicile des bières artisanales et Brussels Tours, qui propose des visites guidées et des navettes à vélo ou en vélo-taxi. Le quatrième service est le service 'recherche et développement', plus axé sur la mobilité et l'accompagnement vélo. Il est intégré aux autres services mais regroupe des projets à plus long terme.

Le Conseil : Quel bilan tirez-vous de votre accompagnement au sein de JobYourself ?

Antoine Struelens : Je suis actuellement en phase de test depuis un peu plus d'un an et encore en accompagnement pendant 6 mois. Cette expérience a vraiment été bénéfique pour moi et m'a permis de cadrer mon projet. Sans cela, je n'aurais pas été capable de me lancer tout de suite en tant qu'indépendant car le développement de mon activité s'est réalisé en plusieurs étapes. Mon bilan est très positif, que ce soit au niveau de la formation, du coaching, de l'accompagnement etc.

Le Conseil : Quel(s) conseil(s) donneriez-vous à une personne qui souhaite se lancer en créant sa propre entreprise ?

Antoine Struelens : Si elle a l'occasion de le faire, je lui conseillerais d'avoir recours à une coopérative d'activités comme JobYourself. Je lui dirais également de bien réfléchir à ce qu'elle souhaite faire avant de se lancer et de ne pas voir trop grand.

Interview de Monsieur Xavier Dehaibe

Croissance de la population, agrandissement des ménages et logement en Région de Bruxelles-Capitale



Xavier Dehaibe est responsable de la cellule Territoire et Population de l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA), désormais une direction de perspective.brussels.

Le Conseil : Depuis le milieu des années 1990 et à l'inverse de ce qui prévaut dans les deux autres Régions, les ménages bruxellois s'agrandissent d'année en année. Quelles en sont les raisons ?

Xavier Dehaibe : La variation de la taille des ménages peut être liée à deux causes : une modification de la structure de la population par âge ou par sexe et un changement des comportements de cohabitation. Suivant notre âge, nous vivons dans des ménages de différentes tailles. En effet, la plupart des enfants vivent dans un ménage assez grand avec leurs parents et leurs frères et sœurs. Par contre, directement après avoir quitté le foyer familial ou au-delà de 60 ans, les individus se retrouvent généralement dans des ménages plus petits. Dès lors, un rajeunissement de la population comme celui que connaît la Région bruxelloise a tendance à s'accompagner d'un agrandissement des ménages, certainement lorsqu'il est marqué par une augmentation de la part des moins de 18 ans. Concernant les comportements de cohabitation, tout changement de la manière dont les personnes cohabitent peut avoir un impact sur la taille moyenne des ménages. L'augmentation du nombre de divorces provoque, par exemple, une augmentation du nombre de personnes isolées. En effet, au lieu

de rester en couple et de constituer un seul ménage, ces personnes vont alors en former deux, en tout cas dans un premier temps.

Le fait de quitter le foyer plus tard, en tant que jeune, aura également un impact sur la taille moyenne des ménages car les ménages de parents avec enfants subsisteront plus longtemps.

En ce qui concerne la Région bruxelloise, on note par exemple que les personnes âgées vivent plus longtemps aujourd'hui qu'il y a 15 ans dans des ménages plus nombreux. Concrètement, on peut supposer qu'elles vivent plus longtemps en couple. Cela contribue également à l'augmentation de la taille moyenne des ménages bruxellois.

Le Conseil : Combien d'habitants compte en moyenne un ménage bruxellois ?

Xavier Dehaibe : La taille moyenne des ménages bruxellois s'établit à 2,15 personnes par ménage privé. Quoiqu'en augmentation, ce nombre reste actuellement inférieur aux tailles des ménages flamands ou wallons qui ont tendance à stagner ou à diminuer légèrement.

« La taille moyenne des ménages bruxellois s'établit à 2,15 personnes par ménage privé »

Le Conseil : Près de la moitié des ménages bruxellois sont des ménages d'une personne (46,7 % au 1^{er} janvier 2015) alors que ce pourcentage ne s'élève qu'à 34,2 % pour la Belgique. Comment cela s'explique-t-il ?

Xavier Dehaibe : Les personnes isolées sont en effet beaucoup plus nombreuses en Région de Bruxelles-Capitale que dans le reste de la Belgique. Il faut cependant noter que la part des ménages isolés diminue légèrement dans la Région. Néanmoins, cette part élevée explique numériquement pourquoi la taille moyenne des ménages à Bruxelles est plus faible qu'en Région wallonne et qu'en Région flamande. La cause de cette proportion élevée se trouve dans les fonctions de la ville. Les communes centrales comme Ixelles, Etterbeek, Saint-Gilles ou la Ville de Bruxelles attirent davantage des populations qui viennent de terminer leurs études et qui sont intéressées par certaines aménités urbaines comme la présence de lieux culturels, de restaurants, de cafés, etc. À ces âges, ces personnes considèrent très positivement ces aménités urbaines. Cependant, lorsqu'elles se mettront en couple et auront des enfants, il est possible qu'elles fassent le choix de quitter la Région ou de changer de commune, notamment car elles valorisent alors différemment ces mêmes aménités.

Par ailleurs, les communes de seconde couronne comportent également de nombreux ménages isolés. Mais il s'agit vraisemblablement là de personnes âgées. Sur ce point, Bruxelles ne se distingue à première vue pas des deux autres Régions.

Le Conseil : À Bruxelles, les ménages de plusieurs personnes augmentent en nombre et en pourcentage. Que pouvez-vous nous dire à leur sujet ?

Xavier Dehaibe : Effectivement, le nombre de ménages de 3, 4 et 5 personnes augmente assez fortement au sein de la Région de Bruxelles-Capitale. À nouveau, c'est un signe du rajeunissement de la Région et de l'accroissement du nombre d'enfants car en proportion, ce sont les moins

de 18 ans qui ont augmenté au cours de ces 15 dernières années. Ils vivent souvent dans des ménages avec frères et sœurs et c'est ce qui explique l'augmentation des ménages de 3, 4 et 5 personnes.

Le Conseil : Quelles sont les conclusions de votre étude ?

Xavier Dehaibe : Cette présentation s'appuie notamment sur trois études de l'IBSA⁽¹⁾. Il est important de retenir que la croissance de la population à venir au sein de la Région de Bruxelles-Capitale n'est pas homogène d'un point de vue géographique. Dans les 10 prochaines années, le Sud et l'Est de la Région devraient enregistrer des croissances plus faibles alors que le Nord et l'Ouest vont croître le plus rapidement.

« Les personnes isolées sont en effet beaucoup plus nombreuses en Région de Bruxelles-Capitale que dans le reste de la Belgique »

De plus, la croissance de la population n'est pas mécaniquement liée à la croissance des ménages et inversement. En effet, l'organisation d'une population en ménages ne dépend pas que de la croissance démographique mais aussi des structures par âge et sexe et des comportements de cohabitation. Enfin, nous manquons d'un certain nombre de données logement, notamment sur l'état actuel du parc. Cette question est étudiée au sein de perspective.brussels et donc à l'IBSA.



Les missions de citydev.brussels

Nicolas Joschko est directeur général de la Rénovation urbaine chez Citydev. La Société de Développement pour la Région de Bruxelles-Capitale (SDRB) est une institution publique pararégionale créée en 1974. Dans sa communication, la SDRB utilise désormais la dénomination citydev.brussels.

Le Conseil : Quelles sont les missions de citydev.brussels ?

Nicolas Joschko : citydev.brussels est en charge du développement urbanistique de la Région de Bruxelles-Capitale. Pour ce faire, la Région lui a conféré trois missions complémentaires :

1. Créer des espaces pour entreprises (l'expansion économique)

citydev.brussels a pour mission de soutenir le développement économique et l'emploi de la Région de Bruxelles-Capitale. Ses activités se concentrent principalement sur des infrastructures d'accueil pour entreprises, notamment des parcs industriels, des parcs scientifiques, des centres pour PME ainsi que des bâtiments pour entreprises.

2. Créer des logements accessibles à tous (la rénovation urbaine)

La mission de rénovation urbaine de citydev.brussels consiste à produire des logements neufs pour des

habitants à revenus moyens dans des quartiers caractérisés par un déficit en constructions résidentielles et ce, pour maintenir ou ramener les habitants dans la Région. Ces différents projets de logements sont réalisés grâce à un partenariat entre le secteur public et le secteur privé.

En un peu moins de trois décennies d'activité dans le domaine, citydev.brussels a produit et commercialisé 3.700 logements conventionnés et 1.500 sont en cours pour les 7 prochaines années. Outre les logements conventionnés, certains projets comportent également des logements libres, des logements sociaux réalisés pour compte de la SLRB et du logement pour étudiants. Le contrat de gestion prévoit la production de 1.000 logements conventionnés sur la période 2013-2018. Nous dépasserons vraisemblablement cet objectif et nous aurons également intégré +/-260 logements sociaux et +/-300 logements étudiants sur différents projets dans la période.

3. Faire cohabiter logements et entreprises dans un même quartier (les projets mixtes)

Dans le cadre de cette mission, citydev.brussels réalise, en tant qu'opérateur régional, des projets complexes alliant la production de logements divers, d'activités économiques, de commerces, d'infrastructures de base (voiries, égouttage, etc.), d'espaces publics, d'équipements collectifs et de tout ce qui peut remailler ou redynamiser une ville ou un quartier.

Les missions, les compétences et le fonctionnement de citydev.brussels ont été réglés par l'ordonnance du 20 mai 1999 relative à la Société de Développement pour la Région de Bruxelles-Capitale (parution au Moniteur Belge le 29 juillet 1999), les statuts de l'Institution (parution au Moniteur Belge le 5 février 2000) et le contrat de gestion signé le 16 octobre 2013.

⁽¹⁾ 1. IBSA. SIERENS, Astrid, 2016. L'agrandissement des ménages bruxellois, Focus de l'IBSA n°13.

2. IBSA. DEHAIBE, Xavier, HERMIA, Jean-Pierre, LAINE, Benoît et ROMAIN, Astrid, 2016. Projections démographiques communales bruxelloises 2015-2025. Les cahiers de l'IBSA, n°6. Bruxelles : Éditions IRIS.

3. IBSA. HERMIA, Jean-Pierre, 2016. Baromètre démographique 2016 de la Région de Bruxelles-Capitale, Focus de l'IBSA n°16.

Brèves

Qualité de l'emploi en Belgique en 2015 Analyse de l'European Working Conditions Survey

Depuis 1990, une enquête est réalisée tous les cinq ans à la demande d'EUROFOUND⁽¹⁾ pour connaître les conditions d'emploi des travailleurs et indépendants de l'Union européenne. Pour l'enquête de 2015, près de 43.850 personnes provenant des 28 États-membres, des 5 candidats-membres⁽²⁾ ainsi que de Suisse et de Norvège ont été interrogées. En Belgique, quelques 2.500 personnes ont été sondées. Le Service Public fédéral de l'Emploi a, à cet effet, chargé une équipe d'académiciens de la KUL, de l'ULg, de la VUB et de la FTU-Namur d'analyser les effets des conditions de travail en Belgique.

En règle générale, les chercheurs ont relevé une évolution positive de la qualité de l'emploi des travailleurs et indépendants entre 2010 et 2015 et ce, sur base de 22 caractéristiques d'emploi. Cependant, certains groupes spécifiques de travailleurs présentent des tendances qui dérogent à la qualité moyenne de l'emploi. C'est notamment le cas pour les plus jeunes et les plus âgés, pour ceux qui détiennent un diplôme du secondaire inférieur ou un master et pour les agriculteurs.

Par ailleurs, le bien-être des travailleurs et des indépendants a également été examiné au moyen de 9 indicateurs. Chez les travailleurs, les chercheurs remarquent une détérioration du sentiment de sécurité de travail et de la santé mentale – la qualité du sommeil en général. Ici aussi, certains groupes spécifiques présentent des tendances dérogeant à la moyenne. Les indépendants se montrent quant à eux les plus satisfaits de leur travail.

Enfin, cette enquête répartit les travailleurs belges dans 6 catégories de travail⁽³⁾. Les travailleurs des deux premières catégories (34% d'entre eux) estiment que la qualité de leur emploi est bonne, voire excellente. En général, les travailleurs des troisièmes et quatrièmes catégories (38%) ont également une bonne image de leur emploi. Par contre, les travailleurs des dernières catégories – surtout les travailleurs avec un emploi de basse valeur – considèrent la qualité de leur emploi comme négative.

Mixity.brussels 2017

Avec le slogan « mixity », l'année 2017 sera l'année de la diversité à Bruxelles. MIXITY.brussels est un projet d'envergure destiné à tous les citoyens et visiteurs de la Région bruxelloise. Il a été initié, en harmonie, par des ministres de quatre pouvoirs publics belges : la Région de Bruxelles-Capitale, la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Communauté flamande et la COCOF.

De janvier à décembre 2017, visit.brussels coordonnera et mettra en valeur de nombreux projets bruxellois en collaboration active avec les mondes culturel et socio-culturel bruxellois. L'idée est également d'y inclure la participation de la population.

Pour plus d'informations concernant les événements qui seront organisés, consultez le site www.visitbrussels.be.



⁽¹⁾ La Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail.

⁽²⁾ L'Albanie, l'Ancienne République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et la Turquie.

⁽³⁾ (1) travail saturé ; (2) travail équilibré ; (3) travail encadré ; (4) travail avec un encadrement et des opportunités de développement minimums ; (5) travail lourd, répétitif et flexible et (6) travail de basse valeur.

Publications

Perspectives démographiques 2016-2060 - Population et ménages

Le Bureau fédéral du Plan vient de publier les perspectives démographiques présentant l'évolution de la population et des ménages en Belgique de 2016 à 2060. Ce document présente tout d'abord le scénario retenu pour réaliser ces perspectives. Il aborde ensuite les principaux résultats présentés pour la Belgique, les Régions et les arrondissements.

D'après ces perspectives, la croissance de la population projetée jusqu'en 2060 dans chacune des trois Régions est positive, mais inférieure à celle observée durant les 30 dernières années. La croissance de la population bruxelloise (+ 28 % entre 2016 et 2060) est deux fois supérieure à celle attendue dans les autres Régions (+ 14 % entre 2016 et 2060).

Ce document est consultable sur le site web du Bureau fédéral du Plan (www.plan.be), dans la rubrique « Publications ».



Analyse de l'emploi et des fonctions critiques dans la zone métropolitaine bruxelloise

L'observatoire bruxellois de l'Emploi a réalisé dans sa dernière étude « Analyse de l'emploi et des fonctions critiques dans la zone métropolitaine bruxelloise » une analyse approfondie des opportunités d'emploi en périphérie pour les Bruxellois.

Le premier volet de cette analyse étudie quelques caractéristiques socioéconomiques de la zone métropolitaine bruxelloise. Le deuxième volet se penche, quant à lui, sur les fonctions critiques dans cette zone.

Cette analyse est présentée sous l'angle de la Région bruxelloise pour faire ressortir les opportunités qui s'offrent aux demandeurs d'emploi bruxellois.

L'étude est disponible sur le site internet de l'Observatoire bruxellois de l'Emploi (www.actiris.be), dans la rubrique « Publications et études ».



Le Magazine du Conseil

Mars 2017 – n°22

Publication périodique du Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale

CESRBC

Boulevard Bischoffsheim, 26
1000 Bruxelles
02/205 68 68
02/502 39 54
cesr@ces.brussels

Editeur responsable :
Joëlle Delfosse

Mise en page et impression :
IPM printing sa - Ganshoren

Illustrations :
Couverture : Shutterstock
Dossier : p.5 et 9 : Shutterstock,
p.10, 11 et 12 : copyright BI&E
Focus : p.17 : Shutterstock
Débats du Conseil : p.20 : Cité des métiers,
p.23 : ASBL JobYourself in Brussel
Brèves : p.27 : visitbrusselsx

Rédacteurs :
Actualités, les prochains débats du Conseil :
Siham Chaouch
Dossier : Julie Millan et Siham Chaouch
Focus : Mahdi Amranijai, Daan Capiou et
Siham Chaouch
Les avis du Conseil : Xavier DUBY
Les Débats du Conseil : Siham Chaouch
Brèves : Joris Van Schepdael et
Siham Chaouch
Publications : Siham Chaouch
Traduction : Rik Duynslager et
Eric Vanderheyden

Remerciements :
Bruxelles Invest & Export pour leur
collaboration dans la rédaction du dossier et
les renseignements fournis.

Jean-Olivier Collinet, Xavier Dehaibe, Didier
de Laveleye, François De Vrije et Bénédicte
Wilders pour les interviews accordées.

